

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusé	4
Pouvoir	4
Votants	19

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le VINGT FEVRIER à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.

Étaient présents : Guy LACAM, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Martine TRIVIAUX, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Joël PEYRY, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETOME, Jeannine BROSSARD, Michel FAURE, Sandra LAFARGE et Sophie TOURNADRE.

Était excusée : René BERGEAUD, Benoît DELAVault, Huguette GATINIOL et Sindy PICARD

Pouvoir : René BERGEAUD à Alain DELAGE, Benoît DELAVault à Jean-Claude SAISSET, Huguette GATINIOL à Suzie BOSSARD, Sindy PICARD à Martine TRIVIAUX

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Madame Pauline BRETOME a été désignée secrétaire de séance.

Les Elus votent le Compte Administratif 2014

Guy LACAM déclare la séance ouverte. Il transmet les excuses de René BERGEAUD, Benoît DELAVault, Huguette GATINIOL et Sindy PICARD, ainsi que de leur pouvoir. Il fait part également des excuses de M. JOOS, Percepteur de Saignes.

1. FINANCES – DÉVELOPPEMENT – EMPLOI

➤ Vote du Compte Administratif 2014

Le Maire remercie, tout d'abord, Françoise MENSUELLE et Isabelle FAUX, pour la réalisation de ce document budgétaire.

Il précise que le Compte Administratif du Budget Général présente des résultats positifs et que l'on peut noter une nette amélioration par rapport à 2013.

Après avoir commenté les résultats, le Maire quitte la salle. M. Alain DELAGE, 2ème Adjoint, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Celui-ci approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs, qui font apparaître :

- Pour le Budget « Commune », un excédent global de 179 462.25 €.
- Pour le Budget « Assainissement », un excédent global de 351 960.42 €
- Pour le Budget « Lotissement les Jacquilloux », un excédent global de 14 972 €

A noter que le résultat du Compte Administratif « Assainissement » peut apparaître élevé, mais il est nécessaire pour pouvoir entreprendre des travaux sur le réseau.

➤ Approbation du Compte de Gestion

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion « Commune », « Assainissement » et « Lotissement les Jacquilloux » dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes.

➤ Point sur les demandes de subventions

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- **Ydes Athlétisme**
600 € pour l'acquisition de maillots, qui porteront le logo de Ydes.
- **Comité Départemental Cycliste du Cantal**
300 € pour l'arrivée à Ydes de l'étape « Riom-es-Montagnes / Ydes » le 30 mai 2015.
- **Association « SPOD'ORG »**
300 € pour la participation de Jeanne CARLES aux Jeux Mondiaux des transplantés à Mar Del Plata (Argentine) du 21 au 31 août 2015.
- **Cantal Musique et Danse**
50 € d'adhésion à cette association
- **Fonds de Solidarité pour le Logement**
300 € pour l'appel à contribution du Département au titre de l'année 2015. Ce fonds est destiné aux ménages cantaliens en difficulté, afin que ces derniers puissent accéder à un logement décent et disposer de la fourniture d'énergie, d'eau et de téléphone.

➤ **Facturation déménagement appartement n°4 de Lagnac**

Le Maire indique que des locataires ont quitté les lieux de cet appartement en laissant du mobilier et du matériel divers. Les Services Techniques, après autorisation des locataires concernés, ont vidé le logement et déposé ces encombrants à la déchetterie. Cette opération a nécessité l'intervention de 3 agents durant 3h00 avec véhicule. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de facturer cette intervention et d'en fixer les conditions tarifaires à 450 €.

Le Maire rappelle que ces mêmes locataires restent redevables pour la somme de 15 365 .48 € : loyers et charges impayés, impossibilité pour la Commune de relouer.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les poursuites règlementaires.

2. TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ

➤ **Choix du maître d'œuvre pour la restauration du porche de l'église d'Ydes-Bourg**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 12 et 26 janvier 2015 pour analyser les candidatures de 4 Cabinets d'architectes.

Après analyse des offres, le candidat pressenti pour l'attribution de ce marché est le Cabinet ACA de Clermont-Ferrand. Conformément au règlement de consultation, cette offre a été transmise à la DRAC Auvergne pour validation et décision d'attribution.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à ACA Clermont-Ferrand sous réserve d'une validation définitive par la DRAC Auvergne.

A cet effet, le Maire fait part de la collaboration de Jean-Claude SAISSET et Joël PEYRY, avec Françoise MENSUELLE, Secrétaire Générale, pour analyser le volet technique de l'offre. Ce travail précis a permis à la Commission d'Appel d'Offres d'apprécier la valeur de l'offre.

➤ **1ère tranche de rénovation du parc d'éclairage public**

Joël PEYRY indique que la Commune d'Ydes a été informée par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (S.D.E.C.) de la nécessité absolue de remplacer 260 lampes à vapeur de mercure obsolètes, par du matériel neuf et homologué.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'engager la 1ère tranche de travaux dont l'échéancier sera confirmé conjointement avec le S.D.E.C. Le coût pour la collectivité sera communiqué ultérieurement.

➤ **Avenant n°1 au marché de vidéo protection avec l'Entreprise Electrique**

Le Maire rappelle qu'en 2013, un marché a été conclu avec l'Entreprise Electrique pour la mise en place d'un système de vidéo protection pour un montant de 83 968.80 €.

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, il a été nécessaire d'apporter des modifications techniques au projet. Une caméra supplémentaire a été installée sur les conseils de la Gendarmerie par rapport au projet initial. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché qui augmente le montant initial de 5 806.20 € H.T.

Le Maire ajoute que cette installation munie d'un matériel très performant et efficace, est opérationnelle. Des réunions de travail ont récemment eu lieu pour sa mise au point ainsi que son réglage.

Enfin, des panneaux d'information indiquant la mise en place d'une vidéo protection sont installés aux entrées nord et sud de la Commune.

3. JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES, ACCUEIL, ENFANCE, DÉVELOPPEMENT CULTUREL

➤ **Création d'un Conseil Municipal des Jeunes**

Suzie BOSSARD indique que la Commission des Affaires Scolaires a commencé à réfléchir sur la rédaction d'une charte de fonctionnement portant sur le Conseil Municipal des Jeunes.

Celui-ci concernerait dans un premier temps les élèves de CM1 et CM2, plus tard les 6^{ème}, puisque ces derniers font maintenant partie du cycle 3.

Le Maire demande à ce que le cahier des charges soit simple et qu'il permette un fonctionnement sans surcharge administrative.

Les objectifs d'un Conseil Municipal des Jeunes sont les suivants :

- lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie.
- Connaissance de la vie locale et des institutions ;
- Participation des jeunes à la vie de la Commune pour l'intérêt général ;
- Rapprochement entre les générations.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de sa création.

4. PERSONNEL, ADMINISTRATION

➤ **Régime indemnitaire des agents**

Compte tenu de l'évolution de la situation statutaire du personnel et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réviser les conditions d'attribution des diverses primes et indemnités des agents (Régime indemnitaire).

➤ **Participation employeur au régime de prévoyance et santé**

Le Maire indique que le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 fixe le cadre permettant aux collectivités de verser une participation à leurs agents qui souscrivent à des contrats labellisés de protection sociale complémentaire (santé ou prévoyance).

Ces contrats peuvent être proposés par des mutuelles ou unions de mutuelles, des institutions de prévoyance ou des assurances.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide le versement de cette cotisation aux agents, à hauteur de 25 € mensuel maximum, sans excéder le montant de la cotisation. Cette aide leur sera versée directement.

5. **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Animation pour l'Unité Parkinson**

Pauline BRETOME informe le Conseil Municipal de la sensibilisation prochaine des associations de la Commune afin de les faire intervenir au sein de l'Unité Parkinson.

Par ailleurs, il est noté que le taux de remplissage arrive à son maximum.

➤ **Intervention auprès des personnes âgées**

Martine TRIVIAUX indique qu'avec la collaboration de Delphine BOYER, Educatrice A.P.S., des flyers vont être distribués auprès des personnes âgées isolées, afin de les informer sur la mise en place d'un service municipal pour l'accompagnement (commerces, administrations, animations maison de retraite, besoins spécifiques) et les visites à domicile. Le Maire souligne le travail de la Commission des Affaires Sociales et de la Santé.

➤ **Point sur l'O.N.F.**

Joël PEYRY rappelle que, comme les années précédentes, le système d'exploitation des bois de la Commune a été repris par l'Office National des Forêts.

A l'heure actuelle, il est attendu les détails de la mise en vente (partielle) de deux parcelles :

- Bois Frousty : parcelle en éclaircissement
- Bois à Montfouilloux

➤ **Informations du Maire**

• **Marché restauration scolaire**

Le Maire informe le lancement prochain de ce marché. En raison d'un problème de délai et afin de ne pas bloquer ce dossier, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce marché.

Le Maire précise qu'il ne prendra aucune décision sans l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

• **Construction de 3 pavillons en partenariat avec POLYGONE**

Le permis de construire a été délivré et le Maire rappelle que la Commune doit assurer la viabilisation des terrains, dont les travaux sont estimés à 50 000 €.

Sur proposition du Maire et afin de ne pas surcharger les services administratifs de la Mairie, le Conseil Municipal donne délégation à POLYGONE, le maître d'ouvrage, pour engager cette opération de viabilisation.

• **Assistance Juridique**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer une convention d'assistance avec le SCP Cabinet d'Avocats TEILLOT et Associés, pour obtenir une assistance juridique en permanence en cas d'urgence, moyennant une participation forfaitaire annuelle de 2 000 € H.T.

• **Curage du ruisseau d'Ydes-Bourg**

Le Maire informe le Conseil Municipal de son intervention auprès du Service Environnement (Unité de l'Eau) de la Direction Départementale des Territoires du Cantal (D.D.T.), sur la nécessité absolue de mettre en œuvre l'enlèvement par la Commune d'alluvions sur le ruisseau d'Ydes-Bourg, dans la traversée du village.

Celle-ci vient d'émettre un avis favorable sous réserve de l'application de différentes conditions. L'opération se déroulera après le 8 mai 2015. Les alluvions seront déposés dans le lit de la Sumène.

• **Réunion Fleurissement**

Le Maire indique qu'une réunion s'est tenue le 09 février dernier, en présence des membres du Jury Départemental du concours villes et villages fleuris. Au cours de cette rencontre, de nombreux conseils ont été donnés à la Commune en vue d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Mme Chantal JAMET, Chef de service des Espaces Verts de la Ville d'Aurillac et membre de ce jury, s'est proposé d'accompagner les services techniques d'Ydes dans cette démarche.

Le Maire se félicite d'un tel partenariat.

• **Mise en place d'un programme « Ydes, Commune propre »**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un ramassage régulier des détritiques (feuilles, papiers, etc...) par deux agents des services techniques, sur les différents lieux de la Commune et selon un planning bien défini.

Une journée de formation est prévue auprès de la Ville d'Ussel pour voir le fonctionnement de ce service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55